



## Plainte contre mon mari sans preuves

Par **yobama**, le **02/03/2014** à **04:38**

bonjour

je me permets de poster sur ce mur aujourd'hui car je suis désespérée  
mon mari est accusé d'avoir empoisonné le chien de nos voisins.

Il n'a rien fait

mais on est en mauvais termes avec nos voisins depuis plusieurs années, on n'a jamais  
caché qu'il y avait des problèmes avec ce chien, mon mari est dératiseur.

toutefois, pour les problèmes, on a été en conciliation, pour le fait que mon mari est  
dératiseur, il ne possède pas de produits capables de tuer un chien (c'était un berger  
allemand)

il a été auditionné une 1ere fois il y a 10 jours, (2h d'audition musclée) puis rebelote ce  
samedi pour prendre ses empreintes et photos. les gendarmes ont perquisitionné chez nous  
ils ont dit à mon mari qu'on était 4 suspects, mais il n'y a que lui d'auditionné, pas de vraie  
enquête de voisinage, les gendarmes insultent et harcèlent mon mari.

ils lui ont laissé entendre qu'ils ont l'intention de le charger bloc face au parquet, et qu'il va  
être condamné

mais peut on réellement condamner sans aucune preuve ??

que peut on faire, comment doit on réagir ??

merci de vos réponses

Par **aguesseau**, le **02/03/2014** à **10:37**

bjr,

en l'absence de preuves, il faut des éléments concordants pour convaincre le tribunal de la  
culpabilité.

c'est le rôle de l'avocat de démontrer que les éléments sont insuffisants pour condamner votre mari.

le doute doit toujours profiter aux accusés.

si vous avez une protection juridique, elle peut vous aider.

cdt